

**COMMUNE
de
GERTWILLER**



CONSEIL MUNICIPAL

du 29 mars 2010

Sous la présidence de M Jean Daniel HUCHELMANN, Maire.

Etaient présents : M. Jean WINTER - Mme Véronique MEYER - M. Gabriel ROSFELDER (adjoints)
M. Jean-Martin MERCKLE - Mme Evelyne TRUTT - Mme Suzanne GRAFF-KAYSER -
M. Grégory FINCK - M Steve RISCH - M. Jean-Yves RETIF - M. Dominique MATHIEU -
M. Rémy HUCHELMANN - M. Christian GRAF - M. Stéphane RISS.

Absent non excusé : M. Didier PIERRE

168. Approbation du PV. du 14 janvier 2010

Le PV est approuvé à l'unanimité.

169. Compte administratif et compte de gestion 2009 du budget annexe "eau"

M. le Maire présente le compte administratif et le compte de gestion 2009 du budget annexe eau puis cède la présidence à M. Jean WINTER

Le Conseil Municipal après avoir délibération

APPROUVE le compte administratif et le compte de gestion "Eau" de l'exercice 2009 arrêtés comme suit :

Recettes d'exploitation :	187 741.13
Dépenses d'exploitation :	<u>144 030.81</u>
Excédent	43 710.32
Recettes d'investissement :	31 116.79
Dépenses d'investissement :	<u>29 584.63</u>
Excédent	1 532.16
Résultat excédentaire :	45 242.48

ADOPTE par 13 voix, le Maire ayant quitté la salle lors du débat et du vote.

170. Affectation du résultat

Le Conseil Municipal

CONSTATE que le compte administratif présente :

- un excédent de 43 710.32 € à la section de fonctionnement,
- un excédent de 1 532.16 € la section d'investissement,

DECIDE d'inscrire au budget 2010 les écritures suivantes :

- | | |
|---|-------------|
| - compte 001 "excédent d'investissement reporté" | 1 532.16 € |
| - compte 002 "excédent de fonctionnement reporté" | 43 710.32 € |

Vote : ACCEPTE à l'unanimité.

171. Prix de l'eau

La Ville de Barr nous a communiqué les nouveaux tarifs de vente d'eau.

Le Conseil Municipal sur proposition de la Commission Finances et après délibération

FIXE le prix de vente du m3 d'eau à 1.80 € T.T.C. à compter du 1^{er} avril 2010.

Vote : ACCEPTE à l'unanimité.

172. Tarif branchements

Le Conseil Municipal

Après avoir entendu M. le Maire

DELIBERE

MAINTIENT le droit de raccordement au réseau d'eau potable à 577.50 €,

RECONDUIT le forfait pour compteur individuel : 65 €,

CONFIRME les coefficients multiplicateurs :

Diamètre du compteur :	Coefficient :
20	1.00
25	1.25
30	1.50
40	2.00
50	2.50
60	3.00
80	4.00
100	5.00

Vote : ACCEPTE à l'unanimité.

173. **Budget primitif "eau" 2010**

Le budget primitif 2010 de l'eau proposé aux conseillers s'équilibre comme suit :

Recettes d'exploitation :	176 693 €
Dépenses d'exploitation :	176 693 €

Recettes d'investissement :	232 155 €
Dépenses d'investissement :	232 155 €

Le Conseil Municipal après délibération

ADOpte à l'unanimité le budget de l'eau.

174. **Facturation eau**

M. le Maire propose une modification concernant la facturation « eau » pour des raisons de gestion et de sécurité de paiement.

Le Conseil Municipal après avoir entendu M. le Maire

DELIBERE

DECIDE à l'unanimité d'adresser à compter du 1^{er} avril 2010 les factures « eau » aux propriétaires, aux syndicats des co-propriétés et non aux locataires.

175. **Compte administratif et compte de gestion 2010 de la commune**

M. le Maire présente le compte administratif et le compte de gestion 2009 de la commune, puis quitte la salle. M. Jean WINTER, adjoint au Maire assure la présidence durant son absence.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré

APPROUVE le compte administratif et le compte de gestion de la commune, exercice 2009 arrêtés comme suit :

Recettes d'exploitation :	915 777.82 €
Dépenses d'exploitation :	<u>377 077.80 €</u>
Excédent	538 700.02 €

Dépenses d'investissement:	578 774.05 €
Recettes d'investissement:	<u>391 200.71 €</u>
Déficit	187 573.34 €

Résultat excédentaire :	351 126.68 €
-------------------------	--------------

Vote : **ADOpte** par 12 voix, 1 abstention.

176. Affectation du résultat

Le Conseil Municipal

CONSTATE que le compte administratif présente :

- un excédent de 538 700.02 € à la section de fonctionnement,
- un besoin de financement de 187 573.34 € à la section d'investissement,

CONSIDERE que le résultat doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat,

DECIDE d'inscrire au budget 2010 les écritures suivantes aux comptes :

- 1068 "couverture du besoin de financement de la section d'investissement"	187 573.34 €,
- 001 "déficit d'investissement reporté"	- 187 573.34 €,
- 002 "excédent de fonctionnement reporté"	351 126368 €.

Vote : ACCEPTE à l'unanimité.

177. Taxes locales

Le Conseil Municipal après avoir entendu M. le Maire

ETUDIE les différentes simulations d'augmentation des taux d'imposition des taxes directes locales

DELIBERE

DECIDE de maintenir les taux d'imposition des taxes directes locales

	taux
Habitation :	8.54
Foncier bâti :	8.91
Foncier non bâti :	34.45

Vote : 11 pour - 3 abstentions.

178. Subventions

Le Conseil Municipal après avoir délibéré

ALLOUE les subventions suivantes :

AIDES	20,00 €
ASSOCIATION DES PARALYSES DE FRANCE	20,00 €
ASSOCIATION FRANCAISE DES SCLEROSES EN PLAQUES	20,00 €
ASSOCIATION LOISIRS ET CULTURE	1 000,00 €
ASSOCIATION PERCE NEIGE	20,00 €
ASSOCIATION REGIONALE L'AIDE AUX HANDICAPES MOTEURS	20,00 €
ATHLETIC CLUB DE BARR	1 000,00 €
C.C.A.S. GERTWILLER	3 500,00 €
CROIX ROUGE FRANCAISE SECTION DE BARR	20,00 €
ECOLE ALSACIENNE DE CHIENS GUIDES D'AVEUGLES	20,00 €
LE SOUVENIR FRANCAIS	40,00 €

15 € par j/enfant pour les écoles organisant des séjours pédagogiques avec des élèves habitant Gertwiller.

Vote : 11 pour - 1 abstention - 2 contre.

179. **Budget commune 2010**

Le budget primitif 2010 de la commune proposé aux conseillers s'équilibre comme suit :

Recettes d'exploitation :	814 530 €
Dépenses d'exploitation :	814 530 €
Recettes d'investissement :	1 231 600 €
Dépenses d'investissement :	1 231 600 €

Le Conseil Municipal après délibération

Vote : 13 pour - 1 abstention.

180. **Divers**

Inscription à l'école maternelle : Les inscriptions des enfants, nés en 2007, souhaitant intégrer l'école maternelle de Gertwiller, à la prochaine rentrée scolaire, auront lieu entre le 6 et le 26 avril 2010 au secrétariat de mairie. Le conseil municipal accepte les dérogations soumises pour deux enfants nés en 2007. L'effectif de l'école pour la rentrée scolaire 2010-2011 ne permet pas de mettre en place une classe de tout petits.

Marche populaire : La marche populaire annuelle organisée par L'Association Sports et Loisirs de Bourgheim passera en notre commune le 06 juin 2010 de 7 heures à 17 heures.

Championnat du monde « spécial Klevener » Le championnat du monde des rallyes « spécial Klevener » passera en notre commune le samedi 2 octobre 2010. Le programme est en cours de d'élaboration.

Palmes académiques : Les palmes académiques ont été remises à M. André HATZ, inspecteur d'apprentissage et conseiller technique en retraite.

Commission sécurité communale : M. le Maire propose la création d'une commission sécurité communale. Sont nommés membres : M. Jean Daniel HUCHELMANN, Maire - M. Bernard BAUR, chef de section des sapeurs pompiers de Gertwiller - M. Jean WINTER, adjoint.

*Suivent les signatures au registre
Copie certifiée conforme
Gertwiller, le Maire :*

Jean Daniel HUCHELMANN